

N° 1663/T.P.1-b.

OBJET:

Entretien du réseau routier.

KIBUNGO



5194

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je viens d'être amené à constater un certain fléchissement dans l'entretien du réseau routier et dont les causes paraissent imputables, tant à un manque de constance dans la surveillance, que dans la formation des auxiliaires indigènes chargés de cette besogne.

Ces derniers - le plus souvent livrés à eux-mêmes - s'attachent à l'exécution maladroite de réfections accessoires et même parfois superflues, négligeant le principal.

C'est ainsi que de prétendus cantonniers concentrent inlassablement leur équipe sur certains tronçons pour y déverser un matériau proche n'offrant aucune résistance et qui, suivant la sécheresse ou la pluie, se dispersera en poussière ou se muera en fange.

À quelques mètres de là, ils toléreront non moins inlassablement, la perpétuation de toute une gamme de "nids de poule" ou de ravinelements étroitement voisins, qui affligent de nombreux virages.

Il est essentiel que nous mettions immédiatement terme à la tolérance d'une pareille négligence, sous peine de voir, à bref délai, le trafic en subir les conséquences préjudiciables. Il vous appartient donc de donner, sans délai, aux intéressés les directives qui s'imposent et de veiller strictement à leur exécution.

Les cantonniers devront au préalable s'assurer, sur le tronçon leur confié, de l'ordre d'urgence des réfections qu'il appelle et exécuter celles-ci d'une manière rationnelle en obturant les cavités et les ornières au moyen de mélanges stables et possédant le liant suffisant afin d'obtenir la cohésion indispensable. Là où les conditions l'exigent, ils auront recours à une humidification adéquate pour atteindre la résistance recherchée.-

Des indications précises devront leur être fournies quant aux gîtes les plus proches de matériaux valables, car nombre d'entre eux sont incapables de les discerner et il sera veillé à ce que chaque équipe dispose du matériel nécessaire à la réalisation des travaux prescrits.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRAET,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

KIBUNGO.-